2572

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 13 MARS 2009 à 10 heures 30

L'an deux mille neuf et le treize mars à dix Heures trente, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **LA FLECHE, représentée par Monsieur Jean-Marc ATTIA, Représentant Permanent.**
- **STEF TFE TRANSPORT, représentée par Monsieur Jean-Charles FROMAGE, Représentant Permanent.**
- **Monsieur Patrick DESCHARRIERES.**

QUATRE Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marc ANELLI - Directeur Général, assiste à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION.

- - - -

1) – <u>NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION</u> :

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Monsieur Stéphane CASSAGNE de son mandat d'Administrateur –ce qui rend vacant un siège d'Administrateur– et de l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer un nouvel Administrateur en remplacement.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil et à la demande de l'Actionnaire TRANSPORT & LOGISTIQUE PARTENAIRES, la nomination de Monsieur Alain RIBAT aux fonctions d'Administrateur de la Société FROIDCOMBI.

Après échanges de vues, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Alain RIBAT – Administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Stéphane CASSAGNE - Administrateur démissionnaire, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Alain RIBAT exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de Monsieur Stéphane CASSAGNE.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente à la décision ci-dessus adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

